



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 janvier 2022

---

**Soixante-seizième session**

Point 20 h) de l'ordre du jour

**Développement durable : l'éducation au service  
du développement durable**

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 17 décembre 2021

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/76/533/Add.8, par. 7)]

### **76/209. L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution [74/223](#) du 19 décembre 2019 et ses résolutions antérieures sur l'éducation au service du développement durable,

*Réaffirmant* les dispositions de sa résolution [70/1](#) du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que le Programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment de l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

*Réaffirmant également* les dispositions de sa résolution [75/233](#) du 21 décembre 2020 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment les orientations générales et les principes qui y sont énoncés, ainsi que les dispositions de sa résolution [72/279](#) du 31 mai 2018 et de la résolution [2020/23](#) du Conseil économique et social en date du 22 juillet 2020, et se félicitant des efforts que déploie le Secrétaire général pour mieux positionner les activités opérationnelles de développement des Nations Unies en vue d'aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030,



*Réaffirmant en outre* l'engagement pris dans le Programme 2030 d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie,

*Notant avec préoccupation* que, malgré les progrès considérables réalisés ces dernières années en matière d'accès à l'éducation et de scolarisation, 260 millions d'enfants et de jeunes âgés de 6 à 17 ans n'étaient toujours pas scolarisés en 2020, plus de la moitié des enfants et des adolescents n'ont pas le niveau minimal attendu en lecture et en mathématiques et l'amélioration des conditions d'apprentissage, des compétences des enseignants et de la qualité de l'éducation est trop lente au regard des progrès technologiques et numériques rapides qui élargissent le champ des possibles et posent de nouveaux défis, et qu'il faut recentrer les efforts pour améliorer la diffusion du savoir tout au long de la vie, en particulier parmi les femmes, les filles et les personnes en situation de vulnérabilité,

*Réaffirmant* l'engagement pris dans le Programme 2030 de faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation au service du développement et de modes de vie durables, des droits humains, de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable,

*Réaffirmant également* les dispositions de sa résolution [69/313](#) du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

*Consciente* qu'il importe d'offrir une éducation de qualité à toutes les filles et tous les garçons pour réaliser le développement durable et, pour ce faire, d'atteindre les enfants vivant dans l'extrême pauvreté et en milieu rural, les enfants handicapés, les enfants migrants et réfugiés et les enfants se trouvant dans des situations de conflit ou d'après conflit, ainsi que les autochtones et les enfants en situation de vulnérabilité, et de fournir un cadre d'apprentissage effectif, sûr, exempt de violence et ouvert à tous, et estimant qu'il faut multiplier les investissements et renforcer la coopération internationale pour donner à tous les enfants une éducation préscolaire, primaire et secondaire gratuite, équitable et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles, notamment en généralisant et en renforçant des initiatives comme le Partenariat mondial pour l'éducation et en veillant à aménager les établissements d'enseignement pour accueillir les enfants, les personnes handicapées et les personnes de l'un et l'autre sexes et à accroître le pourcentage d'enseignants qualifiés dans les pays en développement, y compris grâce à la coopération internationale, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire,

*Constatant* que, malgré les progrès accomplis en matière d'accès à l'éducation, les filles demeurent généralement plus nombreuses que les garçons à être tenues à l'écart du système éducatif en raison d'obstacles liés au sexe,

*Consciente* qu'il importe de faire en sorte que tous les enfants, tous les jeunes et tous les adultes sachent lire, écrire et compter d'ici à 2030,

*Consciente également* qu'il importe d'adopter des stratégies en matière de science, de technologie et d'innovation comme éléments à part entière de toute stratégie nationale de développement durable, le but étant d'aider à renforcer la mutualisation des connaissances et la collaboration, et qu'il importe d'investir plus dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et de l'utilisation des outils numériques et de renforcer l'enseignement technique et supérieur, la formation professionnelle, l'enseignement à distance et l'apprentissage en veillant à assurer aux femmes et aux filles l'égalité d'accès et en les encourageant à y participer,

*Consciente en outre* que l'éducation joue un rôle important en vue de parvenir au développement durable, notamment dans le contexte du Programme 2030, et de faire fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le programme Action 21<sup>1</sup>, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)<sup>2</sup>, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable organisée conjointement par le Gouvernement japonais et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et tenue à Aichi-Nagoya (Japon) en 2014, le Forum mondial sur l'éducation 2015 organisé à Incheon (République de Corée), le Cadre d'action Éducation 2030 adopté par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa trente-huitième session, le 4 novembre 2015, le cadre intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable » (L'EDD pour 2030), approuvé par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa quarantième session, et la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Gouvernement allemand et tenue en ligne depuis Berlin du 17 au 19 mai 2021,

*Rappelant* le Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable<sup>3</sup>, la Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'éducation au développement durable, adoptée lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable<sup>4</sup>, et la Déclaration d'Incheon issue du Forum mondial sur l'éducation 2015<sup>5</sup>,

*Notant avec une vive préoccupation* que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a de graves répercussions sur la santé, la sécurité et le bien-être, qu'elle entraîne de grands bouleversements pour les sociétés et les économies, qu'elle a des conséquences désastreuses pour la vie et les moyens d'existence des populations et que ce sont les pauvres et les plus vulnérables qui sont les plus touchés, réaffirmant son ambition, à savoir qu'il faut redresser la barre pour atteindre les objectifs de développement durable en adoptant des stratégies de relèvement durables et

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

<sup>2</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

<sup>3</sup> Voir [A/69/76, annexe](#).

<sup>4</sup> [A/70/228](#), annexe.

<sup>5</sup> Déclaration d'Incheon « Éducation 2030 : Vers une éducation de qualité inclusive et équitable et un apprentissage tout au long de la vie pour tous » [voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport final du Forum mondial sur l'éducation 2015, Incheon (République de Corée), 19-22 mai 2015* (Paris, 2016)].

inclusives qui permettent d'avancer plus rapidement dans la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de réduire le risque de nouveaux chocs, crises et pandémies et de renforcer la résilience, notamment en améliorant les systèmes de santé et en mettant en place une couverture sanitaire universelle, et considérant que l'accès équitable, rapide et universel à des vaccins et des traitements contre la COVID-19 et à des tests de diagnostic sûrs, de qualité, efficaces et d'un coût abordable est un élément essentiel d'une riposte mondiale fondée sur l'unité, la solidarité, le renouvellement de la coopération multilatérale et l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté,

*Notant également avec une vive préoccupation* le phénomène mondial sans précédent des fermetures d'écoles causées par la pandémie de COVID-19, qui a touché plus de 1,5 milliard d'enfants et de jeunes partout dans le monde et entraîné d'importants retards dans l'apprentissage et une hausse des taux d'abandon scolaire, ce qui a des effets préjudiciables disproportionnés sur les enseignants et les élèves en situation de vulnérabilité, en particulier les filles et les femmes, et qui a exacerbé les inégalités qui existaient déjà entre les systèmes éducatifs et dans ceux-ci, alors que l'éducation est un moyen primordial de réaliser l'ensemble des 17 objectifs de développement durable, consciente des répercussions que la pandémie a eues sur la santé mentale et le bien-être des élèves et des enseignants, soulignant qu'il importe d'investir dans des plateformes d'apprentissage accessibles et l'apprentissage hybride par le numérique, notamment en améliorant l'accès universel et sur un pied d'égalité à Internet à un coût abordable et dans de bonnes conditions de sécurité, en renforçant l'appui des parents ou des représentants légaux, en mettant en place des programmes de perfectionnement spécialement conçus pour les enseignants et en mettant au point des plateformes et des moyens d'apprentissage en ligne, réaffirmant qu'il importe de rouvrir en toute sécurité les écoles dès que possible et d'aider tous les enfants à retourner à l'école, et prenant note avec satisfaction de l'action menée par la Coalition mondiale pour l'éducation, que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a lancée pour aider les pays à atténuer l'incidence des fermetures d'écoles, à remédier aux retards dans l'apprentissage et à adapter les systèmes éducatifs, ainsi que de celle menée par la Coalition pour l'alimentation scolaire, initiative conjointe lancée par des gouvernements, des organismes de développement, le milieu universitaire et le secteur privé pour combler les déficits nutritionnels résultant de la fermeture des écoles dans le monde entier,

*Réaffirmant* sa résolution [73/25](#) du 3 décembre 2018, par laquelle elle a proclamé le 24 janvier Journée internationale de l'éducation,

*Considérant* qu'il importe de promouvoir une approche intégrée de l'éducation au service du développement durable et d'encourager à approfondir l'interdisciplinarité entre les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable, y compris entre les différents domaines du savoir,

*Sachant* le rôle que joue l'éducation au service du développement durable s'agissant de sensibiliser tout un chacun à la nécessité, notamment, d'éliminer la pauvreté, d'adopter des modes de consommation et de production viables, de lutter contre les changements climatiques, de préserver la biodiversité et les écosystèmes, de bâtir des communautés capables de résister aux catastrophes et de promouvoir une culture de la paix et de la non-violence,

*Réitérant* l'engagement de ne laisser personne de côté, réaffirmant qu'elle considère que la dignité de la personne humaine est fondamentale et souhaite que les objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, de tous les peuples et de toutes les composantes de la société, et s'engageant de nouveau à s'efforcer d'aider les plus défavorisés en premier,

*Vivement préoccupée* par le risque de sous-financement de l'éducation et par les répercussions que les situations d'urgence humanitaire, en désorganisant les services éducatifs, ont sur les initiatives visant à assurer à tous une éducation équitable et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, et consciente qu'il faut soutenir l'éducation préscolaire et promouvoir l'enseignement postsecondaire ainsi que l'apprentissage et la formation professionnelle dans les situations de conflit et de crise, où l'enseignement supérieur est un puissant facteur de changement en ce qu'il protège et met à l'abri un groupe important de jeunes, hommes et femmes, en préservant leurs espoirs pour l'avenir, favorise l'intégration et la non-discrimination, et sert de catalyseur pour le relèvement et la reconstruction des pays sortant d'un conflit,

1. *Prend acte* du rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'éducation au service du développement durable<sup>6</sup>, qui donne une vue d'ensemble de l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>7</sup> ;

2. *Prend note avec satisfaction* de la Déclaration de Berlin sur l'éducation au développement durable, issue de la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable, tenue en ligne du 17 au 19 mai 2021 depuis Berlin et organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Gouvernement allemand<sup>8</sup> ;

3. *Réaffirme* que l'éducation au service du développement durable est un pilier de la réalisation du développement durable, comme il ressort de la Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'éducation au développement durable et de la Déclaration de Berlin sur l'éducation au développement durable, qu'elle fait partie intégrante de l'objectif de développement durable relatif à l'éducation de qualité et qu'elle est un catalyseur essentiel de tous les autres objectifs de développement durable, et se réjouit que la communauté internationale y voie de plus en plus une composante de toute éducation de qualité et de la formation permanente ;

4. *Demande* à la communauté internationale d'assurer l'accès de tous à une éducation équitable et de qualité à tous les niveaux – préscolaire, primaire, secondaire et supérieur, y compris l'enseignement à distance et la formation technique et professionnelle – de manière à ce que tous, sans distinction de sexe, d'âge, de race ni d'appartenance ethnique, y compris les personnes handicapées, les migrants, les autochtones, les enfants et les jeunes, notamment ceux qui sont en situation de vulnérabilité, puissent accéder à l'apprentissage tout au long de leur vie et acquérir ainsi les connaissances et les compétences nécessaires pour participer pleinement à la vie de la société et contribuer au développement durable ;

5. *Réaffirme* l'engagement, qui est au cœur même du Programme 2030, de ne laisser personne de côté et se dit résolue à prendre des mesures plus concrètes pour aider les personnes en situation de vulnérabilité et les pays les plus vulnérables, en donnant la priorité aux plus défavorisés ;

6. *Demande* que de plus grands efforts soient faits par les parties concernées pour donner la priorité à l'éducation et rouvrir en toute sécurité les établissements d'enseignement aux fins de l'apprentissage en personne, sur la base de données scientifiques et compte tenu du contexte local, tout en veillant en premier à ce que la santé et la sûreté des élèves et des enseignants soient garanties et à ce que les plans de réouverture soient axés sur l'équité, tiennent compte des questions de genre,

<sup>6</sup> A/76/228.

<sup>7</sup> Résolution 70/1.

<sup>8</sup> A/76/228, annexe.

n'excluent personne et soient bien conçus, et pour prendre systématiquement en compte l'éducation au service du développement en tant qu'élément essentiel de systèmes éducatifs inclusifs et résilients ;

7. *Encourage* les gouvernements et les autres parties concernées à s'employer à édifier des systèmes éducatifs résilients et de qualité ouverts à tous : a) en soutenant davantage les enseignants et le personnel éducatif, notamment en organisant à leur intention des activités de perfectionnement des compétences numériques et pédagogiques ; b) en investissant dans le perfectionnement des compétences, y compris l'apprentissage et le bien-être socioémotionnels, le soutien psychosocial et la santé mentale, en vue d'un relèvement inclusif, du développement durable, de l'emploi décent et d'une meilleure insertion professionnelle, et du plein emploi productif ; c) en éliminant la pauvreté, en luttant contre les inégalités et en réduisant la fracture numérique grâce à des ressources éducatives ouvertes et à un apprentissage équitable, inclusif, d'un coût abordable et assisté par la technologie, sachant qu'il faut pour cela s'appuyer sur une réflexion critique et des principes de durabilité assortis d'une évaluation appropriée des risques et des avantages et veiller à ce que l'accès, le développement et l'utilisation des technologies soient adaptés, sûrs, équitables et inclusifs ; d) en renforçant la préparation aux situations d'urgence et la capacité de réaction des systèmes éducatifs ; e) en promouvant une éducation plus inclusive en garantissant l'égalité des genres et la non-discrimination dans l'accès aux connaissances et aux compétences ;

8. *Encourage également* les gouvernements et les autres parties concernées à multiplier les initiatives d'éducation au service du développement durable en mettant en œuvre le cadre intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable » (L'EDD pour 2030) et la feuille de route connexe ;

9. *Encourage* les gouvernements à redoubler d'efforts en vue d'intégrer et d'institutionnaliser systématiquement l'éducation au service du développement durable dans le secteur de l'éducation et les autres secteurs concernés, selon qu'il conviendra, en particulier en y allouant des moyens financiers, en faisant une place à l'éducation au service du développement durable dans les politiques en la matière, en donnant aux décideurs, responsables du secteur et éducateurs les moyens de leur vocation et en renforçant la recherche et l'innovation, le suivi et l'évaluation dans le domaine de l'éducation au service du développement durable de manière à promouvoir la généralisation des bonnes pratiques ;

10. *Invite* tous les pays, organes intergouvernementaux, organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales compétentes et toutes les autres parties intéressées à renforcer la coopération internationale pour aider les pays en développement à mettre pleinement l'éducation au service du développement durable ;

11. *Souligne* qu'il importe de continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation du public, de former du personnel scientifique et technique et du personnel de gestion, de faciliter l'accès à l'information et de promouvoir la participation du public au règlement des problèmes posés par les changements climatiques ;

12. *Décide* de continuer de prendre en considération, le cas échéant, la contribution de l'éducation au service du développement durable à l'occasion du suivi et de l'examen du Programme 2030 ;

13. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation, à poursuivre la mission qui lui a été confiée de diriger et de coordonner l'action menée

au titre de l'agenda Éducation 2030, compte tenu en particulier du mécanisme mondial amélioré de coopération dans le domaine de l'éducation qui a été adopté lors du débat ministériel de la Réunion mondiale sur l'éducation 2021, tenu le 13 juillet 2021, et propose un comité directeur de haut niveau Objectif de développement durable n° 4-Éducation 2030 réorganisé qui sera l'organe mondial de coordination du volet éducation du Programme 2030 ;

14. *Invite également* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en sa qualité d'organisme chef de file pour l'éducation au service du développement durable, de continuer à coordonner la mise en œuvre du cadre intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable » (L'EDD pour 2030) et de la feuille de route connexe, en coopération avec les gouvernements, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres parties intéressées, et d'insister sur la nécessité de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à l'éducation au service du développement durable, et demande aux organismes des Nations Unies de redoubler d'efforts pour adopter une démarche soucieuse de l'égalité des genres dans l'application du cadre ;

15. *Invite* les organisations du système des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à continuer d'aider les États qui en font la demande à se donner les moyens de promouvoir l'éducation au service du développement durable, notamment grâce à la mise en commun des connaissances, l'établissement de normes communes, l'autonomisation et la mobilisation des jeunes, l'échange de pratiques de référence, la collecte de données, la recherche et la réalisation d'études ;

16. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et les autres organismes des Nations Unies concernés, à continuer d'évaluer, en consultation avec les États Membres, les progrès accomplis en faveur de l'éducation au service du développement durable ;

17. *Engage* tous les pays, organes intergouvernementaux compétents, organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales compétentes et autres parties intéressées à prendre dûment en considération la contribution de l'éducation à la réalisation du développement durable en arrêtant des politiques de développement nationales, régionales et internationales et des instruments de coopération internationale ;

18. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport sur l'application concrète de la présente résolution, et décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », la question subsidiaire intitulée « L'éducation au service du développement durable ».

54<sup>e</sup> séance plénière  
17 décembre 2021